

[Plus tard]

L'hon. M. Starr: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'ai posé une question directe au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Votre Honneur a donné la parole à un autre député avant de laisser au ministre la chance de répondre. La présidence a-t-elle jugé ma question irrecevable?

M. l'Orateur: C'est une conclusion raisonnable.

LES AFFAIRES INDIENNES

L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS SOCIALES DANS LES RÉSERVES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. R. Gundlock (Lethbridge): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Il a parlé la semaine dernière, à la Chambre, de sa responsabilité au sujet du bien-être d'un petit groupe de Canadiens habitant les réserves. Quels sont ses projets en vue d'améliorer les conditions sociales qui règnent dans les réserves indiennes au Canada?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député pose une question qui est, elle aussi, de portée trop grande pour qu'on puisse y répondre maintenant.

LES TRANSPORTS

LA CHAUSSÉE DE L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD ET L'AMÉNAGEMENT DE RAILS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Heath Macquarrie (Queens): Monsieur l'Orateur, je voulais poser une question au ministre triomphant des Travaux publics. Toutefois, comme il n'est plus là, son secrétaire parlementaire voudra peut-être y répondre. Ma question découle d'un article apparemment bien fondé, paru dans un journal important de l'industrie de la construction. Le ministre nous dirait-il si son ministère, dans sa réévaluation des plans pour la chaussée du détroit de Northumberland, a décidé que l'ouvrage n'aura pas de rails?

M. J. B. Stewart (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, je ferai en sorte que le ministre voie cette question afin qu'il puisse y apporter la réponse voulue.

CORPORATIONS ET CONSOMMATION

DISPOSITION PRÉVOYANT L'ÉTABLISSEMENT DU MINISTÈRE, LA NOMINATION DU PERSONNEL, ETC.

La Chambre reprend la suite du débat, interrompu le mardi 17 octobre, sur la motion de l'honorable M. Turner, proposant la 2^e

[L'hon. M. Teillet.]

lecture du bill n° C-161 visant à établir un ministère des Corporations et de la Consommation.

L'hon. John N. Turner (Registraire général): Monsieur l'Orateur, j'ai exposé assez longuement hier soir les raisons qui motivent la création d'un nouveau ministère des Corporations et de la Consommation pour remplacer celui du Registraire général. J'ai parlé de l'organisation du ministère en expliquant pourquoi nous avons jugé nécessaire d'établir un ministère de la Consommation et pourquoi il était logique de lui confier, en outre, l'application de règles de base en ce qui concerne les corporations. Je décrivais le programme relatif à la consommation lorsque la séance a été levée hier soir. Pour des raisons faciles à comprendre, il y avait alors beaucoup d'absents à la Chambre. Des événements plus passionnants retenaient l'attention de nombreux députés des deux côtés de la Chambre. C'est pourquoi il vaudrait mieux, je pense, que je récapitule un ou deux points que j'ai abordés hier soir.

Permettez-moi d'ajouter quelques mots, pour faire ressortir combien il importe que le gouvernement prenne de nouvelles mesures pour aider le consommateur. On trouve des mesures de ce genre à l'aube même de l'histoire. A Athènes, dans la Grèce antique, des fonctionnaires armés étaient chargés de surveiller le marché public et d'assurer des transactions honnêtes. En Europe, au moyen-âge, le bien-être du peuple était le premier souci des gouvernants, ce qui se traduisait par la rigueur des règlements des marchés publics. Les anciennes sanctions contre l'accaparement des denrées pour les revendre très cher étaient courantes et figuraient même dans les règlements des marchés de certaines villes canadiennes au début du XIX^e siècle. De simples règlements convenaient peut-être dans les sociétés surtout agraires, mais à notre époque d'industrialisation, d'urbanisation et de complexité du commerce de détail, une formule plus complexe s'impose. Il y a quelques années à peine, la ménagère pouvait acheter une poule grasse, ou le fermier un cheval, sans l'aide ou les conseils de l'État. L'acheteur avisé pouvait juger de la denture d'un cheval ou de l'œil d'une poule, aussi bien ou même mieux que n'importe quel inspecteur officiel.

De nos jours, la marchandise se dissimule sous du carton ou du plastique. Bien des articles sont aujourd'hui contenus dans des boîtes ou des paquets, souvent exemples attrayants de l'art du styliste, et il est certain que l'emballage moderne a apporté une contribution importante à la commodité et à la propreté. Mais, parfois, la technologie peut l'emporter sur la conscience: c'est pourquoi le gouvernement doit être prêt à jouer un rôle à